toute notre expertise à votre service

CONTRATS DU SPECTACLE : ANTICIPER LES LITIGES POUR PROTEGER SON BUDGET / NOUVEAU

7 heures - 440 €

/10
(évaluations reçues en 2025)

Distanciel

10

NOUVEAUTÉ

Description synthétique. Une description detaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrices/Administrateurs, chargé/es de production ou de diffusion. Directrices/Directeurs artistiques. Toute personne chargée des contrats du spectacle vivant

PRÉ-REQUIS

Être en charge de la rédaction, relecture... des contrats.

OBJECTIFS

. Identifier les conditions de mise en œuvre de la responsabilité contractuelle
. Comprendre ses conséquences en cas d'inexécution du contrat
. Rédiger des clauses contractuelles protectrices
. Mobiliser les bonnes garanties et assurances
. Anticiper et documenter les risques en phase de négociation

CONTENU DÉTAILLÉ

Ce programme pratique vous donne les clés pour transformer vos contrats en outils de protection pour votre structure. Vous repartirez avec des méthodes concrètes pour rédiger, négocier et sécuriser vos relations contractuelles.

Comprendre et anticiper les risques de responsabilité

. Distinguer les types de responsabilités : savoir à quel moment s'applique la responsabilité **contractuelle** (ex: artiste absent, manquement aux délais) *versus* **délictuelle** (ex: accident sur le lieu de spectacle).
. Identifier les acteurs concernés : comprendre les obligations spécifiques de l'organisateur, des salariés intermittents et des prestataires techniques.
. Anticiper les conséquences : Analyser les impacts d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution du contrat sur sa structure.

Protéger sa structure en cas de litige

. Identifier les préjudices : distinguer les dommages matériels, moraux et corporels pour mieux évaluer les enjeux.
. Maîtriser la réparation : comprendre les principes d'indemnisation et les sanctions possibles en cas de manquement.
. Savoir réagir : connaître les mécanismes pour limiter les pertes financières et juridiques en cas de conflit.

Sécuriser vos contrats par les clauses

. Rédiger des clauses protectrices : savoir utiliser les clauses de limitation ou d'exclusion de responsabilité
. Connaître leurs limites légales, notamment en cas de faute lourde
. Optimiser les garanties : choisir les bonnes assurances (resp. civile pro, annulation, matériel) pour couvrir les risques spécifiques à votre activité

Négocier en toute confiance

. Valider la validité des clauses proposées par les artistes ou prestataires
. Documenter efficacement les échanges pour se protéger en cas de contentieux
. Anticiper les risques spécifiques à chaque type de contrat (cession de droits, prestation technique, etc.)

EXERCICES

Chacun des 10 participants est invité à poser ses questions tout au long de la formation, dans une ambiance conviviale et propice aux échanges.

Mis à jour le 23/11/2026
Copyright CAGEC©